



**Tg2S**  
TACHYGRAPHE SYSTEMES & SERVICES

526 Avenue de la Gare  
84470 CHATEAUNEUF DE GADAGNE  
[ventes@tg2s.com](mailto:ventes@tg2s.com)  
[www.tg2s.com](http://www.tg2s.com)

**0805 011 993**  
(numéro gratuit)

## Boitier de téléchargement des données du chronotachygraphe numérique



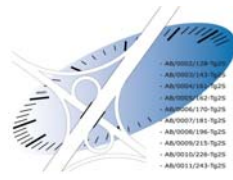
**Le T2-S est le matériel le plus complet, le plus ergonomique et le plus simple du marché : aucune formation n'est nécessaire. Manipulation et menu totalement intuitifs.**

Il se présente sous la forme d'un terminal bancaire, et est équipé d'une batterie. Son autonomie permet la lecture en toute sécurité de l'ensemble de vos chronotachygraphes et de vos cartes conducteurs.

La simple insertion de la carte conducteur dans le boîtier déclenche la lecture et l'envoi automatique des données.

Un câble spécial permet une connexion rapide au chronotachygraphe, et le téléchargement des données légales en quelques minutes.





## Les plus du service Tg2S.

- Le boîtier est préparé, paramétré et testé dans nos locaux
- Un numéro gratuit direct permet de nous joindre en cas de problèmes
- Un transfert automatique et sécurisé des données sur nos serveurs selon votre choix :
  - Réseau Ethernet
  - Réseau 2G/3G

## Des fonctions inégalées pour un résultat optimal.

- *Ecran* graphique 128x64 pixels LCD avec rétro-éclairage
- *Processeur* ARM 32 bit 400MHz
- *Mémoire* 160MB (128MB Flash, 32MB SDRAM)
- *Clavier* numérique rétro-éclairé 3x4
- *Imprimante* thermique intégré (rouleau papier standard)
- *Modem* standard 56 kbps
- *Chargement* bloc d'alimentation et batterie
- *Dimensions* Longueur : 203mm  
Largeur : 87mm  
Hauteur : 76mm
- *Poids* avec puce : 500g

## Contenu du colis

- Un boîtier Verifone branché à une noix de connexion et un câble chronotachygraphe
- Un câble Ethernet
- Une prise et un bloc d'alimentation
- Une bobine de papier thermique supplémentaire
- Un mode d'emploi.



Ce matériel est compatible avec les nouveaux chronotachygraphes intelligents et les dispositions réglementaires européennes de [l'annexe 1C](#) en vigueur depuis le 15/06/2019.



## En savoir plus

[www.youtube.com/watch?v=bRdOxdE1l64](http://www.youtube.com/watch?v=bRdOxdE1l64)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

